



**ACQUISITION D'UN ENSEMBLE MATERIEL FORESTIER, TRACTEUR,  
FOURCHE, TREUIL, REMORQUE DE TRANSPORT DU VEHICULE POUR  
LE SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ**

**MARCHE DE FOURNITURES A PROCEDURE ADAPTEE  
(ARTICLES L. 2113-110 ET L. 2113-11 DU 01/04/2019 DU CODE DE LA COMMANDE  
PUBLIQUE)**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

**26/11/2020**

**Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 7 pages**

# SOMMAIRE

## **Article 1 – OBJET**

## **Article 2 – GENERALITES**

- 2.1 Conformité
- 2.2. Garantie
  - 2.2.1 Garanties contractuelles
  - 2.2.2 Avaries répétitives
  - 2.2.3 Modalités d'application des garanties

## **Article 3 – DOCUMENTATION -DEMONSTRATION-ESSAI**

- 3.1 Documentation
- 3.2 Démonstration
- 3.3 Essai

## **Article 4 –LOT 1 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR AVEC FOURCHE EQUIPE D'UN TREUIL AINSI QUE D'UNE REMORQUE DE TRANSPORT**

- 4.1 Description des travaux à réaliser
- 4.2 Contraintes à prendre en compte dans l'offre
- 4.3 Description du véhicule et équipements associés

## **ARTICLE 1 - Objet**

La consultation porte sur l'acquisition de matériel forestier neuf :

- un tracteur avec fourche à fumier type crocodile équipé d'un treuil ainsi que d'une remorque de transport permettant l'acheminement sur les différents chantiers du matériel.

Cet ensemble de matériel forestier doit pouvoir être conduit avec un CACES R482 Catégorie 1 et être tracté avec un permis BE en fonction du véhicule tractant que possède le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez (PNRLF) et qui sera décrit dans ce document.

L'objectif de ce matériel est de mener des prestations de débardage en bordure de cours d'eau dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'actions sur le bassin versant de la Dore porté par le PNRLF.

## **ARTICLE 2 - Généralités**

### **2.1 Conformité**

Les équipements proposés devront être neufs et conformes :

- aux exigences du Code de la route en vigueur,
- aux conditions imposées par la réglementation française en vigueur et être homologués en France au moment de la livraison,
- aux règlements relatifs aux véhicules
- aux normes de sécurité pour des prestations de débardage
- tractable avec un permis BE en fonction du véhicule tractant que possède le SMPNRLF
- Utilisable via un CACES R482 Catégorie 1

### **2.2 Garantie**

- Pièces et main d'œuvre souhaité 2 ans, à partir de la livraison.
- Option d'extension de garantie (à chiffrer en complément de l'offre).

#### **2.1.1 Garanties contractuelles :**

Pendant la période de garantie, le constructeur remplacera, à ses frais, y compris les dépenses de main d'œuvre, et dans un délai minimal, les éléments reconnus défectueux pour vice de conception, de matière.

Sera retenu, comme délai maximum de durée d'intervention, le délai quarante-huit heures, à compter de la demande adressée au prestataire.

Au-delà de ce délai, il sera mis gracieusement à la disposition du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, un véhicule de remplacement de même type.

La garantie est liée au matériel considéré, elle ne couvre pas les usures normales.

Sont exclus de cette garantie :

- Les détériorations dues à une cause extérieure : accident de la circulation, chocs, projections de gravillons, rayures etc...
- Les détériorations liées au non-respect des méthodes de réparation et d'entretien du constructeur.
- Le montage non-conforme d'accessoires.

- Les pièces mécaniques et les pièces diverses rapportées à l'ossature et à la carrosserie ou montées en accessoires, etc...

### **2.1.2 Avaries répétitives**

Si pendant la période de garantie, un incident n'est pas traité de façon définitive ou satisfaisante, la garantie afférente à l'incident, la pièce ou à l'équipement est prolongée tant que le problème ne sera pas réglé.

### **2.1.3 Modalités d'application des garanties**

Les travaux en garantie seront effectués dans un atelier agréé par le service après-vente du constructeur et identifié au moment de l'offre. Le matériel sera récupéré par le constructeur ou organisme s'occupant du service après-vente au siège du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

La garantie prend effet à la date de livraison des véhicules.

## **ARTICLE 3 - Documentation - Démonstration**

### **3.1 Documentation**

Le constructeur devra fournir, en langue française, les notices de sécurité, de fonctionnement et la documentation technique du matériel proposé sur support papier. Un lien internet peut également être transmis, ainsi que l'abonnement aux mises à jour des documents techniques pour la période de garantie.

### **3.2 Démonstration**

Les candidats doivent prévoir dans leur offre une démonstration destinée aux conducteurs concernant l'utilisation du véhicule et de ses équipements lors de sa mise en route.

### **3.3 Essai**

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez se réserve le droit de demander un essai du véhicule et équipements associés de mise en situation sur le terrain, proposés par les candidats avant de prendre une décision.

## **ARTICLE 4 – Acquisition d'un tracteur avec fourche équipé d'un treuil ainsi que d'une remorque de transport**

### **4.1 Contexte des travaux**

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez au titre de sa compétence « Gestion du Grand cycle de l'Eau du bassin versant de la Dore », est responsable d'une programmation de travaux sur le bassin versant de la Dore.

L'objectif principal des interventions est l'amélioration et la préservation de la ressource eau tout en prenant en compte la prévention des inondations et les usages des propriétaires.

Une équipe en régie effectue de nombreuses interventions en grande partie sur des propriétés privées sur lesquelles le SMPNRLF se doit d'occasionner aucun dégât et montrer l'exemple en termes de gestion des boisements en bordure de cours d'eau.

La majeure partie des travaux consiste à couper les arbres qui menacent de tomber ou qui sont tombés dans les cours d'eau.

Jusqu'à ce jour, le SMPNRLF fait appel à des prestataires extérieurs pour la partie débardage dont le matériel n'est pas toujours adapté à l'ensemble des exigences d'interventions (matériel trop lourd, trop large, volume de bois pas assez conséquent, manque d'équipements ...).

#### 4.2 Contraintes à prendre en compte dans l'offre

1- L'ensemble du matériel : tracteur, fourche, treuil et remorque de transport faisant l'objet de ce marché doit pouvoir être tracté par un agent possédant seulement le **permis BE**.

Le véhicule utilisé pour tracter ce matériel est un LAND ROVER dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

(D.1) LAND ROVER	(D.2.1)		
(D.2) LDKS8			
(D.3)	(E) SALLDKHS87A752636		
(F.1) 3500	(F.2) 3500	(F.3) 7000	
(G) 2135	(G.1) 2060		
(J) N1	(J.1) CTTE	(J.2)	(J.3) PLATEAU
(K)			
(P.1)	(P.2)	(P.3) 60	(P.6) 8
(Q)	(S.1) 5	(S.2)	(U.1) 78
(U.2) 2625	(V.7)	(V.9)	
(Y.1) 240,00	(Y.2) 34,00	(Y.3) 274,00	
(I.1)	(A.1) NEUF		
(X.1) VISITE AVANT LE	26/03/2012		
(SAUF REGT. SPEC.)			

Le prestataire précisera toutefois dans son offre les types de véhicules pouvant tracter ce matériel en cas de remplacement du Land Rover.

2- Le tracteur doit pouvoir être conduit par une personne possédant seulement le **CACES chantier R482 Catégorie 1** permettant la conduite de tracteur agricole d'une puissance inférieure à 50 cv.

3- Le matériel doit-être le plus maniable possible. Une attention sera portée dans l'analyse des offres sur la question du centre de gravité (il est préférable qu'il soit le plus bas possible pour faciliter les accès aux zones de travaux, souvent étroites, pentues et sur des terrains dont la coupe de tous les arbres n'est pas systématique).

Une attention particulière sera également portée sur la portance du matériel proposé.

Des options d'amélioration de portance, de protection mécanique pourront être proposées tout en prenant en considération le poids.

Enfin, l'aspect sécurité des agents étant primordial, le matériel devra être équipé dans le respect des normes en vigueur (débardage et la conduite sur route).

Comme pour la protection mécanique, des options de protection pourront aussi être proposées tout en prenant en considération le poids.

### 4.3 Description du véhicule et équipements associés

La solution de base porte sur l'acquisition de matériel forestier neuf répondant aux caractéristiques suivantes :

#### Tracteur + Fourche :

- Puissance :  $\leq 50$ cv
- Cylindrée : appréciée au-dessus de 2 000 cm<sup>3</sup>
- Fonctionnement : 4 roues motrices, grandes et petites vitesses, blocage différentiel (meilleure efficacité lors d'un croisement de pont)
- Fourche : oui avec équipement d'une pince crocodile ou autre pour gestion des rémanents de coupe
- Cabine : non ou en option
- Portance : appréciée si possibilité d'amélioration
- Maniabilité : optimisée au regard des accès souvent étroits et pentus
- Sécurité : Equipés aux normes en vigueur pour du débardage et la conduite sur route.
- Masse avant : si oui, ne pas prendre en compte dans le poids total car transportées à part
- Pneus : forestier

#### Treuil :

- Fonctionnement : télécommande à distance (réception 100 m, étanche (eau et poussière) et résistante au choc), pompe hydraulique de qualité
- Force de traction : maximum possible en fonction des contraintes
- Type de câble : Corde Synthétique (force de rupture 12 T mini) adaptée d'une longueur d'environ 100 m
- Puissance maxi du tracteur : 50 cv
- Fixation 3 points : oui
- Poulie supérieure : oui
- Poulie inférieure amovible : oui
- Grillage supérieur : oui
- Supports tronçonneuses : oui
- Accessoires : Prévoir glissières de câble \*4 (« choker ») et chaînes adaptées\*4



#### Remorque de transport :

- Garde au sol : mini 60 cm
- Equipements : système basculant avec hayons de déchargement
- Essieux : Double essieux freinés
- Roue jockey : oui
- Système d'amarrage pour le véhicule à transporter

### **Informations complémentaires**

Les frais d'immatriculation doivent être compris dans l'offre tout comme l'établissement des cartes grises.